



Avis 247 (2003)¹

Ethique publique au niveau local - paquet d'initiatives modèle : demande d'avis du Comité des Ministres

Assemblée parlementaire

1. L'Assemblée parlementaire estime que l'éthique publique est un aspect politique très important de la démocratie. Elle considère également que l'engagement actif et responsable des élus locaux, des employés de la fonction publique locale ainsi que des citoyens dans les mécanismes démocratiques est une des conditions du bon fonctionnement des systèmes démocratiques. Le manque de confiance des électeurs en leurs élus et le désintérêt pour la chose publique qui en découle menacent la légitimité du suffrage universel, la crédibilité et le fonctionnement même de nos démocraties modernes.
2. A cet égard, l'Assemblée rappelle notamment sa Résolution 1121 (1997) relative aux instruments de la participation des citoyens dans la démocratie représentative, dans laquelle elle estime qu'«une démocratie véritable et vivante dépend du concours actif des citoyennes et des citoyens. Leur participation à la vie politique et leur coopération au sein des institutions politiques est ainsi un facteur déterminant pour le bon fonctionnement des institutions démocratiques».
3. L'Assemblée parlementaire, invitée par le Comité des Ministres à formuler un avis sur le manuel de bonnes pratiques dans le domaine de l'éthique publique au niveau local, préparé par un groupe d'experts désigné par le Comité directeur sur la démocratie locale et régionale, soutient cette initiative et les propositions faites.
4. L'Assemblée soutient notamment l'objectif de mettre en commun les meilleures pratiques identifiées dans le domaine de la démocratie locale. Ce travail s'inscrit dans le cadre des activités du Conseil de l'Europe dans la lutte contre la corruption dans ses Etats membres.
5. Elle prend note avec grand intérêt des expériences nationales présentées dans le manuel de bonnes pratiques et est convaincue que celles-ci peuvent et doivent aider les acteurs locaux et régionaux dans la définition de toute réforme ou politique visant à renforcer l'éthique publique et à lutter contre la corruption.
6. L'Assemblée estime aussi que le paquet d'initiatives aborde un sujet fondamental pour la démocratie. Elle se félicite de l'initiative du Comité directeur sur la démocratie locale et régionale, et l'encourage à poursuivre ses travaux en ce sens.
7. L'Assemblée formule donc un avis favorable sur le manuel de bonnes pratiques et recommande au Comité des Ministres de l'adopter. Elle souhaite également apporter son soutien au lancement du manuel lors de la conférence internationale sur l'intégrité publique, qui sera organisée par le Conseil de l'Europe et le ministère néerlandais de l'Intérieur et des Relations au sein du Royaume, à La Haye, en mars 2004.
8. L'Assemblée souhaite apporter un soutien politique concret à ce manuel et se déclare prête à apporter sa contribution au débat sur l'éthique publique au niveau local que lancera ce paquet d'initiatives modèles. Elle souligne qu'un tel outil ne pourra se révéler utile que si les Etats membres fournissent un important effort pour la diffusion du manuel de bonnes pratiques au niveau des parlements nationaux et régionaux, là où ils existent, et auprès des élus locaux eux-mêmes.

1. Texte adopté par la Commission permanente, agissant au nom de l'Assemblée, le 25 novembre 2003 (voir [Doc. 9991](#), rapport de la commission de l'environnement, de l'agriculture et des questions territoriales, rapporteur: M. Masseret).



9. L'Assemblée invite le Comité des Ministres à encourager les efforts des Etats membres dans la diffusion du manuel et à s'assurer qu'un suivi approprié et efficace soit apporté à cette initiative.